

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, CITOYEN OU RÉSIDENT PERMANENT DU CANADA - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ	FRAIS AFFÉRENTS	
				Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	1 758 \$	397 \$*	Le régime d'assurance maladie de votre province de résidence vous couvre au Québec pour la durée de vos études.
Conduite de machines de traitement du minerai	5274	900	2 512 \$	523 \$*	
Extraction de minerai - Newmont	5368	930	2 596 \$	1 439 \$*	
Forage et dynamitage	5369	900	2 512 \$	328 \$*	
Mécanique d'engins de chantier	5331	1 800	5 024 \$	1 038 \$*	
Plomberie-Chauffage	5333	1 680	4 689 \$	1 000 \$*	
Santé, assistance et soins infirmiers	5325	1 800	5 024 \$	510 \$*	
Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux (AEP)	4270	705	1 968 \$	245 \$*	

*Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Mise à jour 2025-01-28